



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7- 10 mars 2017

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques des prix

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. La Commission est invitée à prendre note du rapport*.

* E/CN.3/2017/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

I. Introduction

1. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix a été chargé par la Commission de statistique de l'ONU de « mettre au point des normes internationales et de faire des recommandations sur les statistiques des prix, de formuler des directives sur les pratiques optimales et de concourir à leur application ». Il est composé de représentants d'Eurostat, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Banque mondiale. Sa présidence est actuellement assurée par l'OCDE. À l'occasion de la quarante-huitième session de la Commission, elle sera transférée à la Banque mondiale.

2. Le présent rapport rend compte des évolutions dans le domaine des statistiques des prix depuis le dernier rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, présenté lors de la session de 2013 de la Commission. Jusqu'à présent, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix présentait des rapports biennaux à la Commission, les années impaires. Un document de base donnant un aperçu des activités menées depuis 2013 dans le domaine des statistiques des prix a été distribué lors de la quarante-septième session de la Commission.

3. Le présent rapport est divisé comme suit : la section 2 traite des principales évolutions dans le domaine des normes internationales et des orientations méthodologiques; la section 3 est consacrée aux problèmes liés au recueil des données internationales relatives aux prix; la section 4 aborde plusieurs réunions et conférences; et à la section 5, un certain nombre de questions sont soumises à la Commission pour un examen plus approfondi.

II. Normes internationales et orientations méthodologiques

A. Mise à jour du *Manuel* de l'indice des prix à la consommation : théorie et pratique

4. Depuis la publication en 2004 du *Manuel de l'indice des prix à la consommation : théorie et pratique (IPC)*, les méthodes et pratiques optimales n'ont cessé d'évoluer. Lors de la réunion d'experts sur les indices des prix à la consommation de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation internationale du Travail qui s'est tenue en 2014, les pays ont estimé que le *Manuel* devrait être plus représentatif des pratiques optimales actuelles et donner des conseils pratiques relatifs à la compilation des données à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise à jour du *Manuel*, qui a reçu l'aval et le soutien du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, sera dirigée par le Fonds monétaire international (FMI).

5. L'objectif général de cette mise à jour est la publication d'un *Manuel* qui dispense davantage de conseils pratiques à même d'aider les compilateurs dans leur

travail. Il convient d'insister sur le fait qu'il ne s'agit que d'une mise à jour et non pas d'une révision intégrale. Un groupe technique d'experts chargé de la mise à jour du *Manuel* réalisera les travaux qui y sont liés et en définira l'orientation. Le groupe d'experts techniques sera composé non seulement d'experts internationaux sur les indices des prix mais aussi de compilateurs issus d'organismes nationaux de statistique.

6. Les travaux de mise à jour du *Manuel* ont commencé à s'accélérer. Le *Manuel* mis à jour comportera deux volumes : le volume I sera consacré à la compilation des indices des prix à la consommation et le volume II passera en revue les éléments théoriques et conceptuels qui constituent le fondement des indices des prix à la consommation. Les membres du groupe d'experts techniques examinent actuellement chacun des chapitres du *Manuel* et préparent un document décrivant de manière succincte les modifications et les mises à jour qu'ils proposent d'y apporter. Les modifications et mises à jour proposées seront examinées et probablement acceptées lors d'une réunion du groupe d'experts techniques qui se tiendra du 18 au 20 janvier 2017. Les travaux de mise à jour et de révision des chapitres du *Manuel* commenceront après la tenue de cette réunion. Plus tard en 2017, à mesure qu'ils deviendront disponibles, les chapitres révisés seront publiés sur un site Web afin d'y recueillir les observations des compilateurs des indices des prix à la consommation. Le FMI rendra compte régulièrement de l'avancement des travaux au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

B. *Guide méthodologique pour le développement des indices des prix à la production (IPP) des services*

7. Au cours des dix dernières années, le domaine des indices des prix à la production des services a continué de se développer. Des avancées considérables ont été réalisées sur les plans méthodologique et pratique par les États membres de l'Union européenne (UE) et les États membres de l'OCDE qui n'en font pas partie, ce qui a permis une augmentation importante du nombre d'indices des prix à la production des services disponibles. Pour rendre compte de cette évolution, le *Guide méthodologique pour le développement des indices des prix à la production (IPP) des services* a été mis à jour; la deuxième édition de ce *Guide* a été publiée en décembre 2014 et peut être consultée (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/std/prices-ppp/eurostat-oecd-methodological-guide-for-developing-producer-price-indices-for-services-9789264220676-en.htm>.

8. Le *Guide méthodologique* complète le *Manuel de l'indice des prix à la consommation : théorie et pratique*, publié par le FMI en 2004, des deux manières suivantes : il est consacré aux éléments propres aux services pris en compte lors de la compilation des indices des prix à la production tout en élargissant leur cadre conceptuel et fournit des descriptions plus détaillées sur le calcul des indices des prix à la production de nombreuses activités de services prises individuellement. L'objectif de ce *Manuel* est d'aider les pays à développer leur propre indice des prix à la production des services en mettant en commun les expériences et les enseignements tirés du recueil des données et de la compilation des indices. Sa mise à jour a été réalisée conjointement par Eurostat, l'OCDE et les membres d'une équipe spéciale composée de délégués provenant de 14 pays, en collaboration

étroite avec le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services¹. Il remplace la première édition du *Guide méthodologique*, publiée en 2005. Sa deuxième édition a été réalisée en vue d'atteindre les objectifs suivants : a) fournir un cadre général d'ensemble qui permette de mieux faire comprendre les problèmes liés à la nature même des services : beaucoup d'entre eux sont uniques et ne se répètent pas de manière entièrement comparable ou peuvent être adaptés à chaque client; b) définir des solutions concrètes, destinées à être mises en œuvre par les pays pour résoudre les problèmes liés au développement d'indices des prix à la production des services concernant certaines activités (transport et stockage, services de communication et d'information et services professionnels, scientifiques et techniques, par exemple); et c) promouvoir de nouvelles méthodes, qui sont pour certaines encore en développement (méthodes relatives à l'intermédiation financière, aux assurances et aux activités liées à la santé humaine, par exemple), et pour lesquelles la mise en commun des expériences et des connaissances spécialisées contribuera à résoudre les problèmes et à surmonter les difficultés restants.

C. *Manuel des indices des prix de l'immobilier résidentiel*

9. Le *Manuel* des indices des prix de l'immobilier résidentiel (IPIR)² a été publié en 2013, conformément à la recommandation 19 de l'initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données (voir ci-dessous). Il s'agit du premier *Manuel* à donner une vue d'ensemble des questions conceptuelles et pratiques liées à la compilation des indices des prix de l'immobilier résidentiel. Sa rédaction a été dirigée par Eurostat, sous la responsabilité conjointe des six organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

10. L'objectif du *Manuel* des indices des prix de l'immobilier résidentiel est de donner des conseils pratiques sur la compilation de ces indices et d'améliorer leur comparabilité au niveau international. Il est destiné aux experts qui calculent ces indices et doit les aider dans leur travail, en particulier dans les pays qui sont en train de mettre à jour ou de mettre en place ces indices. Il s'appuie sur un ensemble d'expériences et de connaissances spécialisées en vue d'établir des méthodes de calcul pratiques et adaptées. Il fournit un aperçu des questions conceptuelles, puis décrit et examine en détail les différentes méthodes de compilation des indices des prix de l'immobilier résidentiel à qualité constante. Il s'attache en particulier à mettre en lumière les avantages et les désavantages liés à chacune de ces méthodes. Dans tout le *Manuel*, des exemples empiriques sont fournis. Le dernier chapitre formule des recommandations concernant les pratiques optimales.

11. Depuis sa publication, le *Manuel* est devenu l'ouvrage de référence en matière de compilation des indices des prix de l'immobilier résidentiel. De ce fait, il s'agit de l'un des plus importants moteurs de l'harmonisation et de la comparabilité au niveau international des statistiques sur les indices des prix de l'immobilier résidentiel.

¹ <http://unstats.un.org/unsd/methods/citygroup/voorburg.htm>.

² Voir <https://www.imf.org/external/french/np/sta/rppi/rppif.pdf>.

D. Document sur le calcul des indices des prix de l'immobilier commercial

12. Suivant l'exemple du *Manuel des indices des prix de l'immobilier résidentiel* et conformément à l'esprit de l'initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données (voir ci-dessous), des travaux portant sur les orientations conceptuelles et pratiques relatives à la compilation des indices des prix de l'immobilier commercial ont commencé en 2013. Les indices des prix de l'immobilier commercial sont un domaine récent et difficile à traiter de la statistique officielle et posent un certain nombre de problèmes difficiles à résoudre. Sous l'égide des organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, Eurostat a dirigé la rédaction par un groupe d'experts d'un document portant sur ces indices, à laquelle le FMI, l'OCDE et la Banque centrale européenne ont également participé activement.

13. Le document qui en a résulté (*Commercial Property Price Indicators: sources, methods and issues*), qui porte sur les indicateurs des prix de l'immobilier commercial, leurs sources, les méthodes utilisées pour les calculer et les problèmes rencontrés liés à leur établissement ou à leur amélioration, doit servir à l'avenir de document de référence pour la rédaction d'un manuel sur les indices des prix de l'immobilier commercial. Il fournit un cadre conceptuel pour la compilation des indicateurs des prix de l'immobilier commercial, présente les principales méthodes de calcul, des sources possibles de données et les principales difficultés. Pour finir, le document donne un aperçu des indicateurs de prix de l'immobilier commercial et des indicateurs actuellement disponibles dans plusieurs pays. Ayant obtenu le soutien du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, ce document devrait être publié en tant que document de travail d'Eurostat au début de l'année 2017.

E. Mise à jour de la Classification de la consommation individuelle, par destination

14. Les travaux du Sous-Groupe technique pour la Classification de la consommation individuelle, par destination, établi sous l'égide du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales, suit le calendrier défini dans son mandat. La première réunion du Sous-Groupe technique s'est tenue à Genève en mars 2016, afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence des changements proposés et de proposer des modifications concrètes à la structure actuelle. Après cette réunion, les participants au groupe spécial ont communiqué par écrit et des consultations supplémentaires ont été organisées avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNESCO, permettant d'achever au début du mois de septembre 2016 la rédaction du premier projet de classification révisée à cinq chiffres. Une concertation mondiale a été organisée en septembre et octobre 2016 afin d'obtenir des retours sur les changements proposés dans le projet de classification révisée. Le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales ambitionne de finaliser la Classification de la consommation individuelle, par destination révisée en 2017 et de la soumettre pour adoption à la Commission de statistique lors de sa quarante-neuvième session, en 2018. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, qui est l'un des principaux utilisateurs de la Classification de la consommation individuelle, par destination, est bien représenté dans le Sous-Groupe

technique, de manière directe ou à travers les représentants des différentes organisations internationale qui y participent.

III. Collecte des données au niveau international

A. Modifications apportées à la collecte des données relatives aux indices des prix à la consommation

15. Dans le cadre d'un projet mené conjointement par le FMI et l'OCDE, les données détaillées relatives aux indices des prix à la consommation et aux pondérations associées à chacune des 12 divisions de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) tant pour les indices des prix nationaux que pour les indices des prix harmonisés, sont en cours de collecte et sont publiées sur les sites Web du FMI³ et de l'OCDE⁴. Au total, les données sont actuellement disponibles pour plus d'une centaine de pays et l'on s'efforce actuellement d'augmenter le nombre de pays couverts et la rapidité des réponses. Des améliorations continueront d'être apportées à d'autres aspects de la diffusion de ces données. Ce projet conjoint OCDE-FMI s'associera à la démarche des organisations internationales tendant à coordonner la collecte de données auprès des pays, le but étant d'alléger la charge que représente la communication de ces données pour les organismes nationaux de statistique et les banques centrales.

B. Collecte de données sur les prix des logements

16. La Banque des règlements internationaux (BRI) et l'OCDE ont une longue expérience de la collecte et de la diffusion de données sur l'évolution des prix des logements, que ces données proviennent des statistiques officielles ou des producteurs privés. L'élaboration du *Manuel des indices des prix de l'immobilier résidentiel* (voir la section II.D ci-dessus) a donné un nouvel élan à l'élaboration de statistiques sur les prix des logements, dans le cadre de l'exécution du projet de statistiques officielles. L'Initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données a également joué un rôle déterminant en invitant « la BRI et ses banques centrales membres à étudier la possibilité de diffuser sur le site Web de la BRI les données publiées sur les prix de l'immobilier ». Des chiffres officiels sont désormais publiés par Eurostat⁵ (en vertu d'un règlement européen qui revêt un caractère obligatoire pour tous les États membres de l'Union européenne) et, associés aux indices qu'ils avaient l'habitude de publier, par la BRI⁶ et l'OCDE⁷. Pour mieux harmoniser les pratiques des organisations internationales en matière de collecte et de diffusion des prix des logements, un groupe de travail sur les prix des logements a été constitué en 2015, sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les

³ Voir <http://data.imf.org/CPI>.

⁴ Voir http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=PRICES_COICOP et http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=HICP_COICOP.

⁵ Voir http://ec.europa.eu/eurostat/product?code=prc_hpi_q&mode=view.

⁶ Voir <http://www.bis.org/statistics/pp.htm>.

⁷ Voir http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RPPI_TARGET pour les « indicateurs clefs » des indices des prix de la propriété résidentielle, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RPPI> pour la base de données complète sur les prix des logements, et http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=HOUSE_PRICES pour les indicateurs analytiques des prix des logements.

statistiques économiques et financières du G-20 (voir également la section III.E ci-après). Ses membres sont des représentants de la BRI, de la BCE, d'Eurostat, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale, et ses activités sont étroitement coordonnées avec celles du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

17. La deuxième phase de l'Initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données invitait « les économies du G-20 à publier des indices des prix de l'immobilier résidentiel conformes aux indications du *Manuel* et à fournir ces données aux organisations internationales intéressées ». À l'issue de discussions constructives, les organisations internationales se sont entendues sur une série d'indicateurs clés communs à la plupart des pays. Le Groupe de travail se concentre désormais sur l'élaboration d'un modèle et d'une terminologie (comprenant des définitions précises) applicables à la collecte des données nationales sur les prix des logements et aux indicateurs connexes. Ce modèle sera proposé aux pays concernés, pour examen et accord. Les organisations internationales coopéreront aussi en vue d'harmoniser leurs séries chronologiques de longue durée et de collecter et diffuser des données régionales (en particulier sur les zones urbaines), sachant qu'un travail analogue est mené en parallèle dans le domaine des indicateurs des prix de l'immobilier commercial.

C. Programme de comparaison internationale

18. À sa quarante-septième session, tenue en mars 2016, la Commission a débattu de l'avenir du Programme de comparaison internationale (PCI), à la lumière des recommandations du Groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle de 2011 du PCI. La Commission a institué le PCI, en en faisant un élément permanent du programme de travail sur la statistique à l'échelle mondiale. À partir de 2017, le Programme sera exécuté à intervalles plus rapprochés. L'objectif est de réussir à mettre en place un système de cycles d'enquêtes en continu, qui servirait de base au PCI, afin d'alléger le travail des organismes nationaux de statistique, et de gagner en souplesse dans la réalisation des enquêtes pour tenir compte des conditions spécifiques des pays participants. La Commission a souligné la nécessité de rechercher des synergies dans la production des statistiques de prix par l'intégration des activités d'enquête relatives aux indices des prix à la consommation et au PCI, afin d'améliorer la cohérence des statistiques de prix et de réduire encore le poids des exigences du Programme pesant sur les organismes nationaux de statistique.

19. La Commission a en outre mis en place la structure de gouvernance du Programme, en vertu de laquelle l'exécution du PCI continuera d'être confiée, aux niveaux mondial, régional et national, à des organismes travaillant sous la supervision d'un Conseil de direction et selon les orientations d'une ou de plusieurs Équipes consultatives techniques spéciales. Afin d'assurer une coordination efficace entre les organismes régionaux et mondiaux, la Commission a créé un Groupe de coordination interinstitutions. Celui-ci coordonne actuellement les travaux préparatoires au lancement du cycle d'enquêtes de 2017 et en vue d'aider les pays à mettre en œuvre les activités du PCI. Les résultats de la comparaison de 2017 devraient être publiés avant la fin de 2019.

D. Mise en œuvre de l'Échange de données et de métadonnées statistiques

20. La compilation des définitions des structures de données, afin de faciliter l'échange de données en utilisant le format de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), a également commencé récemment dans le domaine des statistiques des prix. Des experts de contenu provenant de la BRI, de la BCE, d'Eurostat, de l'OIT, du FMI et de l'OCDE se sont concertés avec des experts techniques ayant l'expérience du SDMX pour former un groupe technique sous l'égide du Groupe propriétaire responsable de l'application du SDMX aux statistiques macroéconomiques. La réunion de lancement de ce groupe technique a eu lieu en juillet 2016. Il a été décidé de mettre au point les définitions des structures de données pour les prix de manière progressive, en commençant par les indices des prix à la consommation, avant de s'intéresser aux indices des prix à la production, aux indices des prix des exportations et des importations, aux indices des prix de l'immobilier résidentiel et aux indicateurs des prix de l'immobilier commercial. Les parités de pouvoir d'achat ont été exclues, du moins pour le moment. Avec cet ajout, les activités du groupe propriétaire pour les statistiques macroéconomiques couvrent désormais les domaines suivants : la comptabilité nationale (y compris les statistiques de finances publiques), la balance des paiements, les investissements directs étrangers et les prix.

E. Initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données

21. L'Initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données a consisté en la formulation de 20 recommandations tendant à améliorer les statistiques en réponse à la crise économique et financière. Pilotée par le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, elle est entrée dans sa deuxième phase. Parmi les 20 recommandations, deux concernent directement les statistiques des prix : la recommandation II.17 sur les prix de l'immobilier résidentiel, en vertu de laquelle il est demandé : aux économies du G-20 de publier des indices des prix de l'immobilier résidentiel conformes aux indications du *Manuel* idoine et de fournir ces données aux organisations internationales concernées, notamment la BRI, Eurostat et l'OCDE; au Groupe interinstitutions, œuvrant en collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, d'établir une série d'indices communs clés des prix de l'immobilier résidentiel, d'inciter à la production de séries chronologiques de longue durée, d'établir une liste d'indicateurs divers concernant le logement et de diffuser les données clés sur les prix de l'immobilier résidentiel sur le site Web des « Principaux indicateurs mondiaux »; et la recommandation II.18 sur les prix de l'immobilier commercial, qui assigne au Groupe interinstitutions, en collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, l'objectif général consistant à améliorer les directives méthodologiques sur la compilation des indices des prix de l'immobilier commercial et d'inciter à publier les données sur les prix de l'immobilier commercial sur le site Web de la BRI. Le Groupe interinstitutions coopère étroitement avec le Groupe de travail intersecrétariats pour avancer dans la mise en œuvre de ces recommandations.

22. Dans le cadre de cette Initiative, l'OCDE calcule et publie tous les mois l'indice des prix à la consommation du G-20, un agrégat du G-20 qui s'ajoute à

celui de la croissance économique qu'elle publie tous les trimestres. Les données détaillées concernant l'indice des prix à la consommation sont publiées tous les mois par voie de communiqué de presse⁸.

IV. Réunions et conférences

A. Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation

23. Les réunions du Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation sont organisées tous les deux ans par la Commission économique pour l'Europe (CEE) en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Groupe d'experts contribue à l'élaboration de normes et de méthodes adoptées au niveau international dans le domaine des indices des prix à la consommation et formule des recommandations sur les bonnes pratiques en la matière, l'objectif étant d'améliorer la qualité et la comparabilité internationale des indices des prix à la consommation. Les réunions sont organisées sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens (CSE) et rassemblent des statisticiens des prix provenant des pays membres de la Conférence ainsi que d'autres régions. Des experts d'organisations internationales et des chercheurs spécialisés dans les indices y participent également.

24. La réunion de 2016 du Groupe d'experts a eu lieu à Genève du 2 au 4 mai. À cette occasion, ont été examinées les questions suivantes : les données saisies par lecture optique et les mégadonnées; les synergies entre indices des prix à la consommation et parités de pouvoir d'achat et l'intégration des activités d'enquête; les méthodes de calcul des indices des prix élémentaires et de plus haut niveau; les produits et services difficiles à mesurer; les indices des prix à la consommation pour différents groupes de population, tranches de revenu et zones géographiques; et les indices des prix des logements. En outre, le FMI a informé les participants de l'état d'avancement de la mise à jour du *Manuel de l'indice des prix à la production : théorie et pratique* (2004). Les comptes rendus des travaux des réunions du Groupe d'experts sont disponibles sur le site Web de la CEE⁹. La prochaine réunion du Groupe est prévue pour mai 2018.

B. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

25. Le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix s'occupe surtout de recherche appliquée principalement dans le domaine des indices des prix à la consommation. Il examine les avantages et les inconvénients que différents concepts, méthodes et procédures présentent dans le cadre où ils doivent être appliqués. Les participants sont des spécialistes et des praticiens qui travaillent dans les services de statistique de différents pays ou d'organisations internationales. Les réunions du Groupe d'Ottawa ont lieu tous les deux ans, en alternance avec les réunions du Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation. En tant que groupe d'étude de

⁸ Voir www.oecd.org/std/prices-ppp.

⁹ www.unece.org/statistics/meetings-and-events.html#.

la Commission, le Groupe d'Ottawa lui fait rapport séparément tous les deux ans, les années paires¹⁰.

26. La prochaine réunion du Groupe d'Ottawa se tiendra du 10 au 12 mai 2017 en Allemagne et sera accueillie par la Deutsche Bundesbank. Les questions suivantes sont inscrites à son ordre du jour : les nouvelles sources de données pour la compilation de l'indice des prix à la consommation; la compilation des indices des prix de l'immobilier; les méthodes de calcul des indices; la satisfaction des besoins des utilisateurs; et le traitement des changements de qualité et les produits saisonniers. De plus amples informations sur les travaux du Groupe d'Ottawa sont disponibles sur le site Web du Groupe¹¹.

V. Questions diverses

27. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

¹⁰ Ces rapports sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/methods/citygroup/ottawa.htm>.

¹¹ www.ottawagroup.org.